



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ACCORD GEPP & SALARIÉS
EXPÉRIMENTÉS 2026-2030

FICHE PRATIQUE N°4

Administratifs

ÉVOLUER OU CHANGER DE MÉTIER CHEZ GENERALI : LES LEVIERS À ACTIONNER

Promotion, nouveau métier, montée en expertise : l'accord le dit, vous êtes «acteur de votre parcours», mais vous n'êtes pas seul. Entretiens, outils d'orientation, formations financées, primes de mobilité : voici comment transformer une envie en projet.

ÉTAPE 1 : FAITES LE POINT ET REPÉREZ LES PASSERELLES



Les PEP's (Parcours d'Évolution Professionnelle) :
les parcours types entre métiers, horizontaux
comme verticaux. Idéal pour voir où votre métier
peut vous mener.



Les outils d'autodiagnostic en ligne sur l'intranet,
pour interroger vos motivations, envies et
contraintes.



We, Mob' : la bourse de l'emploi interne, qui
publie la quasi-totalité des postes à pourvoir avec
l'entité, le lieu, la classification, les missions et les
compétences attendues.



La synthèse de l'Observatoire des métiers,
publiée chaque année : pour savoir quels métiers
recrutent et lesquels se transforment.

ÉTAPE 2 : PARLEZ-EN, AU BON MOMENT ET À LA BONNE PERSONNE

Avec qui ?	Quel rendez-vous ?	Ce qu'il faut savoir
Votre manager	Entretien annuel (objectifs, mi-année, fin d'année) et entretien de parcours professionnel annuel	Vos souhaits d'évolution y sont abordés et un plan de développement individuel défini.
Votre RH opérationnel	Entretien de carrière, à votre demande	Confidentiel jusqu'à votre candidature officielle. En face à face, sur site pour la province.
Un organisme externe	Bilan de compétences (24 h max)	Dès 1 an d'ancienneté. Financé par le CPF ; l'entreprise paie la différence.



ÉTAPE 3 : FORMEZ-VOUS, L'ENTREPRISE MET LA MAIN À LA POCHE



FORMATION DIPLÔMANTE, CERTIFIANTE OU QUALIFIANTE

certifiante ou qualifiante en lien avec votre poste ou votre projet interne : demandes du **1er au 15 mars** et du **1er au 15 octobre** (formulaire intranet + CV + lettre de motivation + avis du manager). Le CPF est mobilisé avec votre accord, **la DRH paie le reste** et les frais de dossier.



CPF HORS TEMPS DE TRAVAIL :

aucune autorisation nécessaire. Sur le temps de travail : accord du manager, du RH et de l'Académie.



VAE :

faites reconnaître votre expérience par un diplôme, avec la même procédure et les mêmes prises en charge. La VAE collective, à l'initiative de l'entreprise, ouvre droit à un congé rémunéré de 24 heures.

GRATIFICATION

à l'obtention d'un diplôme (Bac+2 à Master 2).



PARCOURS COLLECTIFS

pour les nouveaux cadres et nouveaux managers.



ÉTAPE 4 : SAUTEZ LE PAS, VOTRE MOBILITÉ EST SÉCURISÉE ET RÉCOMPENSÉE



Délai : il faut en principe **2 ans sur votre poste** avant de demander une mobilité. Prise de fonction dans les **3 mois maximum** après l'accord écrit de la DRH.



Filet de sécurité : période probatoire de 2 mois maximum (renouvelable une fois). En cas d'échec, retour sur un poste équivalent dans les **2 mois**, avec un accompagnement RH.



Réponse écrite obligatoire à toute candidature, qu'elle soit acceptée ou refusée.



Coup de pouce financier : **+3 % minimum** de salaire en cas de passage à une classe supérieure, sinon une **prime de 2 %** du salaire annuel brut (**3 %** pour les non-cadres).



DES VOIES ORIGINALES POUR CHANGER DE CAP



La reconversion interne : jusqu'à 450 heures de formation sur 12 mois pour apprendre un nouveau métier, avec contrat, salaire et temps de travail effectif maintenus. Priorité aux métiers fragilisés, aux plus de 58 ans et aux personnes en situation de handicap.

La filière Expertise : pour ceux qui veulent grandir par l'expertise plutôt que par le management.

Le pôle Mouv' : l'intérim interne, pour enchaîner des missions dans différentes entités et découvrir plusieurs métiers en gardant votre statut et votre salaire.

Formateur métier, facilitateur, ambassadeur : des missions reconnues qui développent vos compétences et peuvent déboucher sur une promotion ou une mobilité.

LE RÉFLEXE CFDT



Préparez votre entretien annuel en notant vos souhaits d'évolution : ce qui n'est pas écrit n'existe pas.



Tous les 8 ans, l'entreprise doit vérifier que vous avez eu **vos entretiens** et **au moins une formation non obligatoire**. Si ce n'est pas le cas, alertez-nous.



Candidature refusée sans explication ? La réponse écrite est obligatoire : vos élus CFDT peuvent vous aider à la demander.



Pour aller plus loin : Accord cadre GEPP Generali France du 16 juillet 2026 : art. 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17.
Dispositifs de mobilité de l'art. 14 applicables au personnel administratif.



CFDT@generali.com • www.cfdtgenerali.org

